

# Toucher votre rente avant l'âge de 65 ans



Retraite anticipée



## Une pension la vie durant

---

En tant que participant au Régime de retraite des CAAT, vous avez le droit à une pension la vie durant. La date de la retraite « normale » au titre du Régime est le dernier jour du mois au cours duquel vous atteignez l'âge de 65 ans - si vous commencez à toucher votre rente avant l'âge de 65 ans, vous prenez donc une « retraite anticipée ».

Les participants qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans bénéficient des mêmes excellents avantages de retraite que ceux qui prennent leur retraite à l'âge de 65 ans ou plus tard :

- une rente viagère;
- une rente viagère du survivant payable à votre conjoint survivant admissible;
- une protection contre l'inflation visant à compenser partiellement l'augmentation du coût de la vie.

Les participants qui prennent une retraite anticipée bénéficient également des dispositions en matière de retraite anticipée du Régime :

- la possibilité de toucher une rente réduite;
- un facteur de faible réduction pour les rentes réduites anticipées;
- une prestation de « raccordement » supplémentaire versée jusqu'à l'âge de 65 ans.

La variété d'options de retraite vous permet de prendre votre retraite au moment qui vous convient le mieux.

# À quel moment devriez-vous prendre votre retraite?

---

L'un des avantages de la participation au Régime de retraite des CAAT est la possibilité de prendre votre retraite au moment qui vous convient le mieux. Choisir le moment propice est une décision individuelle, fondée sur un certain nombre de facteurs personnels, financiers et de carrière. Pour vous aider à choisir votre date de retraite, assurez-vous de profiter des ressources qu'offre le Régime des CAAT :

## Estimation de la rente

Notre outil d'estimation en trois étapes en ligne est une manière simple d'échafauder différents scénarios de retraite. Il vous suffit de fournir quelques renseignements pour obtenir vos dates de retraite anticipée estimées et la rente viagère payable estimée à chacune de ces dates. Si vous avez une date précise en tête, vous pouvez également obtenir une estimation de votre rente à cette date.

## Communiquez avec nous

Vous pouvez également communiquer avec le Régime en tout temps pour obtenir une estimation. Nous pouvons vous fournir des estimations selon différents scénarios de retraite pour vous aider à prendre votre décision.

## Relevé annuel

Chaque année, vous recevez un revenu annuel indiquant votre rente capitalisée dans le Régime à la fin de l'année antérieure.

Votre relevé annuel indique également la date la plus rapprochée à laquelle vous pouvez prendre votre retraite avec une rente réduite, et la date la plus rapprochée à laquelle vous avez droit à une rente non réduite. Ces dates sont projetées en fonction de vos années de service passé et vous donnent une idée des dates de retraite anticipées possibles.

# Votre service validable est important

---

Le nombre d'années de service validable que vous avez accumulé au titre du Régime est une variable essentielle du calcul de votre rente : plus votre service ouvrant à pension est élevé, plus votre rente le sera.

Vos années de service validable sont également un élément vital pour déterminer votre admissibilité à une rente anticipée non réduite.

## Jalons de rente non réduite

Votre rente de retraite anticipée du Régime des CAAT ne sera pas réduite si vous répondez à certains critères d'âge et de service. Vous êtes admissible à une rente non réduite si :

- votre âge + votre service validable = 85 (le facteur 85)
- vous avez au moins 60 ans et comptez au moins 20 années de service validable (la règle des 60/20)

Donc, même si vous n'avez pas atteint l'âge normal de la retraite de 65 ans, vos années de service validable, à savoir les années au cours desquelles vous avez participé au Régime, pourraient vous aider à prendre une retraite anticipée sans réduction de votre prestation de retraite.

## Une rente réduite

---

Si vous n'êtes pas admissible à une rente sans réduction, vous pouvez tout de même prendre une retraite avec une rente réduite.

La réduction correspond à 3 % (soit 0,25 % par mois) pour chaque année entière et partielle précédant la date à laquelle vous êtes admissible à une rente non réduite, c'est-à-dire la date à laquelle vous atteignez l'âge de 65 ans ou la date à laquelle vous êtes admissible au titre de la règle des 60/20 ou du facteur 85, selon la première de ces éventualités.

La réduction, qui est permanente, reflète le fait que vous toucherez votre rente pour une période plus longue et que vous aurez cotisé pour une période moins longue que si vous aviez pris votre retraite à l'âge de la retraite normale, à savoir à 65 ans.

Les dispositions de retraite anticipée avec une rente réduite du Régime assurent que la réduction la moins élevée possible soit appliquée à votre rente. Ainsi, la rente réduite anticipée s'avère une précieuse option.

### **Exemple : calcul du montant de la rente de Daniel au titre d'une retraite anticipée**

Daniel songe à prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire. Âgé de 56 ans et comptant 22 années de service validable, Daniel sait que sa rente sera réduite – il n'est pas admissible au titre du facteur 85 et n'a pas encore 60 ans, même s'il compte plus de 20 années de service validable. Il a hâte de prendre sa retraite et accepte une modeste réduction pour retraite anticipée afin de toucher sa rente tout de suite.

Le facteur de réduction de la rente de Daniel correspondra à 3 %, multiplié par le nombre d'années entières et partielles précédant la date à laquelle il est admissible à une rente non réduite.

### 65 ans

Daniel aura 65 ans dans neuf ans.

**Réduction** :  $9 \times 3 \% = 27 \%$ .

### Règle des 60/20

Daniel compte 20 années de service validable, mais il lui reste encore 4 ans avant d'atteindre l'âge de 60 ans.

**Réduction** :  $4 \times 3 \% = 12 \%$ .

### Facteur 85

Âge de Daniel + service validable = 78. Il manque à Daniel 7 points pour qu'il satisfasse au facteur 85. (Parce qu'il est un participant à plein temps, il gagne 2 points par année relativement au facteur 85 - 1 pour l'âge et 1 pour le service).  
 $85 - 78 = 7 / 2 = 3,5$  **Réduction** :  $3,5 \times 3 \% = 10,5 \%$ .

La rente de retraite anticipée de Daniel sera réduite de 10,5 %, ce qui est la réduction la plus faible possible. Cette réduction est permanente et s'appliquera à sa prestation de rattachement.

Daniel sait qu'il peut prendre sa retraite plus tôt, sans se soucier de la volatilité du marché ou des rendements des placements. Il peut profiter de sa retraite, confiant qu'il touchera une rente pour le reste de sa vie.

### **Qu'advient-il si Daniel veut toucher une rente non réduite?**

*Daniel peut continuer de travailler; non seulement sa rente augmentera-t-elle en fonction des années de service validable supplémentaires qu'il accumulera, mais la réduction de sa rente diminuera aussi à l'approche de ses jalons de rente anticipée non réduite.*

## Autres avantages

---

Votre rente de retraite anticipée vous est versée pour le reste de votre vie et comporte de précieux avantages supplémentaires :

### Prestations de survivant

À votre décès, votre conjoint admissible touchera une rente viagère de survivant correspondant à 60 % de la rente que vous touchiez au moment de votre décès. Si vous êtes marié au moment de prendre votre retraite, vous pouvez choisir de toucher une rente viagère un peu moindre afin que votre conjoint puisse toucher une prestation de survivant correspondant à 75 % de votre rente.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires sur les prestations du survivant, veuillez consulter notre dépliant sur la rente de survivant *Protection de vos proches*.

### Protection contre l'inflation

Votre rente augmentera chaque année lorsque la protection contre l'inflation est accordée. La protection contre l'inflation aide à compenser l'augmentation du coût de la vie en majorant les rentes en fonction des changements de l'indice des prix à la consommation. Les dates d'accumulation de vos années de service sont un facteur déterminant lors du calcul des majorations de la protection contre l'inflation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la protection contre l'inflation, consultez notre dépliant *Améliorer une rente déjà précieuse*.



### Réduire l'écart

Si vous prenez votre retraite avant 65 ans, vous toucherez une prestation supplémentaire appelée « prestation de raccordement ». La prestation de raccordement est versée tous les mois pendant votre retraite anticipée jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans. Cette prestation bénéficie des mêmes majorations en fonction de l'inflation que votre rente viagère et, si votre rente viagère est réduite, votre prestation de raccordement sera réduite proportionnellement.

Notez qu'à la différence de votre pension viagère, que vous toucherez la vie durant, vous ne recevrez plus la prestation de raccordement lorsque vous aurez atteint l'âge de 65 ans.

### ***Toucher la prestation de raccordement auprès du RPC***

À l'origine, la prestation de raccordement a été conçue pour « faire le pont » entre le revenu des participants qui prenaient une retraite anticipée, tandis que les prestations du Régime de pensions du Canada n'étaient versées qu'à l'âge de 65 ans. Aux termes des règles actuelles du RPC, vous pouvez commencer à toucher une rente réduite du RPP dès l'âge de 60 ans.

Que vous ayez ou non décidé de toucher la rente anticipée du RPC, le Régime des CAAT continuera de vous verser votre prestation de raccordement jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans.

## Avant de prendre votre retraite

---

Lorsque vous songez à prendre votre retraite, assurez-vous d'examiner s'il y a ou non des périodes d'interruption dans votre service validable que vous pouvez racheter. Un rachat de service augmentera votre prestation et pourrait faire une différence entre une rente réduite et une rente sans réduction.

Veillez consulter notre dépliant *Tirez le meilleur parti de votre rente : Rachat de service* pour vérifier si vous avez des années de service admissibles au rachat. En règle générale, plus vous êtes âgé, plus le coût d'un rachat de service est élevé.



